

EMSP - FICHE D'ORIENTATION POUR L'ANIMATION

**I- SEC 1 D : ANIMATION DE SEANCE MENTION D
UC 6 / UC 7D / UC 8D / UC 9D
« Préparation, animation de séance et suivi du pratiquant »**

MODALITES DE L'ÉVALUATION

Le candidat anime 2 séquences individualisées avec démonstrations techniques et consignes associées [une séquence de 30mn utilisant de l'appareillage type musculation (appareils au choix) et une séquence de 10 mn utilisant de l'appareillage type cardio-training (appareils au choix)]. Un entretien de 15 à 20 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

UC 6 : Encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force »

UC 7D : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles des activités « haltères-musculation et forme sur plateau »

UC 8D : Conduire une action éducative des activités « haltères-muscu et forme sur plateau »

UC 9D : Maîtriser les outils ou techniques des activités « haltères-muscu et forme sur plateau »

DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

1. Avant l'animation

Convocation du stagiaire 15 min avant l'évaluation

- ✓ Renseigner et signer les grilles d'évaluation
- ✓ Rappel de l'évaluation auprès du candidat
- ✓ Remise du document de préparation de séance: Ce document doit comporter un certain nombre d'informations et être relié :
 - a) Description du public et ses objectifs
 - b) Situation de la séance dans la planification
 - c) Une séance Musculation d'au moins 30 minutes
 - d) Une séance Cardio-training d'au moins 10 minutes

2. Pendant l'animation :

Le candidat anime sa séance dans des conditions réelles, en situation professionnelle.

Le candidat présente les 30 premières minutes de sa séquence Musculation et les 10 premières minutes de sa séquence Cardio-Training, sous forme continue. L'ordre des séquences est choisi par le candidat.

Les deux séquences doivent de succéder avec 5 minutes maximum de pause.

Le jury-évaluateur est observateur et n'intervient pas, sauf pour arrêter le candidat si celui-ci ne respecte pas le temps donné de la séquence ou si celui-ci devient dangereux pour ses pratiquants.

3. Après l'animation, l'entretien :

Les 2 évaluateurs alternent leurs questionnements. L'entretien est en rapport avec la séance présentée par le candidat.

4. Après l'entretien : Délibération des jury-évaluateurs.